



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est tenue le
lundi 22 mai 2017 à la salle du Conseil municipal du centre F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : Mmes Brigitte Kenny
Antoinette Boilard-Lord
Chantal Lebel
MM. Roger McGrath
Jules Ferland

Était absent : M. David Ferguson

Quorum : le quorum est constaté.

M. Francois Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2017 - 05 - 018 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Tremblay-Bois-Mignault-Lemay - service première ligne
4. Employé municipal - embauche Serge Ouellette
5. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le lundi 22 mai 2017
soit accepté tel que modifié.

2017 - 05 - 019 Période de questions

Aucun contribuable n'est présent.

Résolution n° 2017 - 05 - 020 Tremblay-Bois-Mignault-Lemay - service première ligne

CONSIDÉRANT l'offre de service obtenue de Tremblay-Bois-Mignault-Lemay relative à
un service conseil de première ligne ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE ce conseil accepte l'offre de *Service Première Ligne* proposée le 09 mai 2017 de
l'étude légale Tremblay-Bois-Mignault-Lemay s.e.n.c.r.l. pour un montant forfaitaire
annuel de 1 105,00 \$ plus débours et taxes. Compte tenu des mois écoulés en 2017,
le montant payable pour le reste de l'année serait de 735,00 \$, plus débours et taxes.
Ce contrat se renouvellera à chaque année en appliquant une augmentation annuelle
de 2 %, à moins d'un avis contraire donné par l'une des parties avant le 1^{er} octobre
de chaque année.

Résolution n° 2017 - 05 - 021 Employé municipal - embauche Serge Ouellette

CONSIDÉRANT QUE M. Roger Cyr a décliné l'offre de la municipalité du canton de
Ristigouche Partie Sud-Est pour son embauche au poste d'employé
municipal responsable de ses infrastructures ;

CONSIDÉRANT QUE M. Serge Ouellette a présenté sa candidature pour ce même poste ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE M. Serge Ouellette soit embauché en tant qu'employé permanent responsable de l'entretien et la réparation des infrastructures municipales avec effet rétroactif au 15 mai 2017 ;

QUE M. Serge Ouellette soit rémunéré au taux horaire de 18,00 \$ auquel s'ajoute une compensation de 0,43 \$ du km pour l'utilisation de son véhicule dans le cadre de ses fonctions pour des déplacements liés à ses tâches.

Résolution n° 2017 - 05 - 022 Levée de l'assemblée

À 19 h 10, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.
Accepté.

François Boulay
Maire

Hervé Esch
Directeur général,
secrétaire-trésorier
